



Département de  
l'instruction  
publique,  
de la culture et  
du sport



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Vice-présidentes Mesdames Céline Merad-Malinverni (DIP) et Isabelle Mili (IUFE)

**Séance du Groupe de coordination (GDC)  
Mercredi 24 janvier 2017 de 17h00 à 19h00  
Salle PM 234  
PV ADOPTE**

---

Personnes présentes : Céline Merad Malinverni ; Isabelle Mili ; Sophie Canellini ; Michel Oris ; Jean-Luc Boesiger ; Dominique Bruxelles ; Anne Sgard ; Greta Pelgrims ; Roland, Emery ; Olivier Maulini ; Rémy Kopp ; John Kummer ; Juan Rigoli ; Anne-Perréard-Vité ; Laurent Vité ; Emilia Costes Madeira ; Emilie Wieland ;

Personnes excusées : Renato Bortolotti (remplacé par M. JL Boesiger) ; Raphaël Fornallaz ; Waël Almoman ; ; Maria-Teresa Perez Bacque

---

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du PV du 29 novembre 2017
  3. Point FEP (Projet de loi et travaux parlementaires). « Fep 2.0 », rentrées 2018-19 et 2019-2020 ;
  4. Point **Forensic**
    - Rentrée 2018-19 : attribution des stages et disciplines ouvertes ; quotas.
    - Mandat de la Commission emploi-stage
  5. Point MESP
    - DAS domaine enseignement spécialisé : mandat au Comité de programme-projet (document joint)
  6. Divers
- 

La séance est ouverte à 17H00 par les co-présidentes.

**1. Adoption de l'OJ**

L'OJ est adopté.

**2. Adoption du projet de PV du 21 juin 2017**

Le PV du 29 novembre 2017 est adopté avec les demandes de modifications communiquées par la MESP et qui seront ajoutées au document final.



Informations des co-présidentes communiquées à travers les différents points abordés en séance.

### 3. Point FEP

Suites de la mise en place de la FEP 2.0.

La Conseillère d'Etat sera auditionnée sur les suites du projet de loi le 8 février 2018. Pour rappel, le gel du projet de loi avait été décidé par les députés, en attendant que la Chambre des HEP de Swissuniversities fasse connaître sa position quant à une formation en trois ans des enseignants primaires en Suisse. Mais l'échéance fixée par les députés pour ce gel arrive à son terme.

Les recteurs de hep membres de la Chambre de Swissuniversities sont partagés. Il est reconnu qu'un Bachelor est insuffisant, mais le positionnement sur le Master n'est pas déterminé.

Concernant la FEP 2.0 et suite aux travaux du Comité de programme FEP, la proposition actuelle est la suivante:

- La notion de coûts constants à respecter. Mise en place d'un stage filé la 1<sup>ère</sup> année, perlé par des tranches de 3 ou 4 heures ; 17 semaines sur le terrain + 9 semaines en séminaire,
- Dès la deuxième année, mise en place d'un stage en responsabilité combiné avec un stage filé. La demande a été faite d'un stage perlé qui se terminerait par un stage en responsabilité en fin de semestre.
- Les renforcements de la pratique linguistique :
  - Mise en place d'un stage de 2 semaines en canton germanophone ;
  - Modalités à étudier pour la mise en place d'un séjour linguistique de deux semaines, en collaboration avec le DIP ;
  - Mise en place d'un camp : présence continue dans les établissements renforcée (il n'est pas question ici de stage filé). Cette proposition nécessite de déterminer comment l'étudiant peut s'organiser opérationnellement ;
  - Volonté appuyée de stage filé plus présent dans la formation (le module d'automne intégrerait aussi un stage filé) ;
  - Accompagnement du travail hors temps scolaire. Mise en place de devoirs surveillés au sein de l'école où l'étudiant fait la didactique.

Sur le point des coûts constants, cet objet est respecté, sauf au niveau du stage linguistique de deux semaines en début d'année dans les écoles. Pour l'organisation des stages, il conviendra d'étudier un partenariat avec le DIP.

Isabelle Mili relève et salue cette deuxième version de la FEP 2.0, non seulement remarquable, mais de surcroît élaborée en un temps record.

Il n'y aura pas de renforcement de l'école inclusive et de ses composantes.

Le Rectorat a pris position devant la Commission de l'enseignement supérieur pour le modèle « 4 ans renforcés ». Selon le Rectorat, diminuer la formation à 3 ans serait s'exposer à un chaos d'un point de vue RH, organisationnel et institutionnel.



De plus, la question du calendrier se pose : dans l'expectative que le référendum aboutisse et que la CLFE soit, par ailleurs, saisie pour travailler sur une formation renforcée ralliant les cantons romands, le temps nécessaire à ces deux démarches comporte un risque important : passer à une formation sur 3 ans, pour revenir ensuite à 4.

#### 4. Point FORENSEC

- Rentrée 2018-2019 : attribution des places de stages et disciplines ouvertes : quotas.

Le DIP a mis à disposition de l'IUFE des stages dans toutes les disciplines.

Il reste à déterminer les quotas, fixés les années précédentes à plus ou moins 2% de renouvellement.

Au secondaire II, le turn over est plus proche des 5% au niveau des demandes.

Le 2% de référence des années précédentes n'a pas été atteint dans toutes les disciplines, qui ne sont pas toutes ouvertes.

Il faudrait donc augmenter progressivement le nombre de places de stages mises à disposition en tenant compte :

- Des suppléances ;
- De la gestion des flux à garder stables, afin d'équilibrer les cahiers de charge du personnel enseignant ;
- D'une rythmicité à définir au sujet de l'ouverture des disciplines, afin que les étudiants puissent mieux s'organiser et davantage anticiper ;

- Mandat de la Commission Emploi Stage

Il n'existait pas de précédent mandat.

Le mandat réalisé est présenté et les objectifs de ce dernier sont commentés. Les modifications souhaitées sont une à une communiquées. Elles seront intégrées au document.

- Point 1, article 15 en page 2 « c'est lui qui définit le.... » indiquer le contenu ;
- Page 2 « les recommandations de la CRUS....l'article 3 qui prône... », remplacer prône par recommande ;
- La CES doit effectuer un retour au Groupe de coordination (point salué par les CE) ;
- Page 3 « dans une perspective d'alternance », ce terme est à préciser ;
- Page 3, « Réfléchir à l'articulation » à remplacer par « veiller à » ;
- Composition :

Point 4 : le Président fait partie de la Commission Emploi Stage.

La directrice-adjointe est présente dans la Commission.

La Commission est présidée par le Responsable des stages, Monsieur Toulou.

- Présence des FT dans la CES, avec un rôle neutre ;
- Il est demandé par le Rectorat que le corps professoral (CE- Prof)) soit représenté dans cette commission ;
- Deux représentants de la DGEO/RH : en la personne de Madame Michel et de Monsieur Donatelli, adjoints RH ;
- La CES communiquera au Rectorat un retour régulier des différents travaux et sujets abordés en séance ;

**Ce document, toutes modifications intégrées, est adopté par l'ensemble des membres, avec une abstention.**



Il est précisé que la concrétisation de l'article 133 de la LIP n'est pas traitée au sein de cette Commission. Toutefois le Rectorat demande un retour des travaux effectués et des décisions prises.

Une information est communiquée relative à un recours sur le processus d'attribution des stages. Il ressort dudit recours que l'égalité de traitement n'est actuellement pas garantie. La position du DIP est donc de revoir la teneur de cet article à son niveau, étant responsable de l'attribution des places de stages, conformément à l'article 133 de la LIP. Un dialogue constant sur ce point sera entretenu entre le DIP et le Rectorat.

## 5. Point MESP – mandat au Comité de programme

Une correspondance du professeur Eliez, directeur de l'OMP, adressée à Madame Mili, était jointe en annexe à l'ordre du jour de cette séance.

Cette lettre fait état d'une demande de l'OMP à l'IUFE afin que le DAS ne soit pas effectué sur une seule version uniquement.

Il reste à régler :

- La question des équivalences
- La question des acquis de l'expérience
- La question de l'évaluation de fonction pour ceux qui ont un Master par rapport à ceux qui n'en ont pas

Sur le point du DAS dans le domaine de l'enseignement spécialisé, M. Boesiger salue la rapidité à laquelle l'IUFE a répondu à la demande l'OMP.

Toutefois, il tient à ce que soit précisé dans le mandat que ce DAS ne répondra pas à la pénurie s'il se fait sur une seule édition. Le point A sera donc corrigé, à savoir que ce DAS ne « résorbera pas », mais il « contribuera à résorber ».

Il est mentionné que l'AGOEER a répondu positivement au sujet de la formation DAS.

L'OMP tient à préciser qu'il n'est pas question, à travers cette demande de formation DAS, d'imaginer une filière concurrente à la MESP, qui reste la filière incontournable pour devenir enseignant spécialisé et qui ne peut pas être comparée à la formation MESP.

La MESP aménagée constitue également une voie pour réduire le problème de la pénurie d'enseignants spécialisés.

Pour l'OMP, le DAS est une réelle opportunité de pouvoir procurer un plus, mais qui ne sera pas reconnaissable comme diplôme de l'enseignement spécialisé, mais comme diplôme permettant d'acquérir certaines compétences de ce domaine.

Le projet devrait être abouti en juin 2018, ainsi que le plan d'études. Le taux d'activité devrait être arrêté à 70%. Ce point reste à fixer, l'OMP souhaitant un 80% d'activité.

Il est précisé que 3 ans d'expérience sont exigés pour pouvoir rentrer en VAE.



Département de  
l'instruction  
publique,  
de la culture et  
du sport



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les membres du Comité de programme sont :  
JL Boesiger, directeur-adjoint à l'OMP  
A Fernandez  
M Chapelle ou PY Duparc pour l'AGOEER

La SPG relève la difficulté avérée pour un enseignant de l'ordinaire qui souhaite postuler dans le spécialisé. La démarche administrative est trop lourde et cet objet doit être repris par l'employeur afin d'apporter une certaine fluidité.

**Le mandat est adopté à l'unanimité par l'ensemble des votants.**

## **6. Divers**

3 dates sont communiquées :

**Vendredi 16 mars 2018**, à la HEP BEJUNE à BIENNE « JOURNE D'Etude de la Société suisse pour la formation des enseignantes et enseignants (SSFE) 2018 ».

SER - 11<sup>e</sup> journée de l'enseignement spécialisé - **Mercredi 31 janvier 2018** - Université de Fribourg. Journée consacrée à l'intégration dans le monde professionnel d'élèves à besoins particuliers et ayant suivi une scolarité obligatoire avec des mesures de pédagogie spécialisée qui vont du soutien en classe à une scolarisation dans des institutions adaptées à leur situation.

Cette journée s'adresse aussi bien aux enseignants de 1 à 15<sup>e</sup> année "ordinaires", spécialisés, maîtres socio-professionnels qu'à tous les professionnels concernés par ces élèves ou apprentis.

Pour les 10 ans de L'OPHRIS le VIII Colloque International **les 28 et 29 août 2018** à Sion. Pour le dixième anniversaire de l'observatoire pour le handicap : recherche et intervention scolaire. Education Inclusive : transitions – transformations – routines

La séance est levée à 19h